L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI, 12 AOUT 1886.

Athénée louisianais.

Concours littéraire de 1886.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 22 juin 1886 jusqu'au 25 février 1887, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DE LA CONCURRENTE.

Pour les hommes :

LAFAYETTE EN AMÉRIQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS
J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, A. DELVAILLE,
RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836 ; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit :

Actif	$6,148,283 36
Passif	2,670,383 44
Surplus	$3,798,129 13

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la Compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
CLARENCE F. LOW, assistant-secrétaire résident.

12nov '85—1an—V&C

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.

CAPITAL EN ARGENT ... $400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, remises contre des [illegible] d'incendie.

W. R. LYMAN ... Président
CHAS. H. DOLSEN ... Vice-Président
CHAS. E. RICE ... Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling,	James T. Rood,
Geo. W. Sentel,	Sam'l H. Kennedy,
W. B. Conger,	Alfred Moulton,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss,	S. C. Coulon,
Lucien Delery,	Charles Newman,
N. D. Wallace,	M. Gillis,
R. F. W. Bachman,	C. K. David,
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. E. Rice,
Joseph Kuhn,	Charles M. Whitney,
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

10 juil 85—1an

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

(The Firemen's Insurance Company of New-Orleans.)

Bureau, No 22 rue du Camp.

ONZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie le tableau suivant de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre 1885 :

Primes sur risques d'incendie	$115,644 66	
de rivières	7,773 86	
maritimes	6,895 13	
		$130,313 65
A ajouter primes non acquises pour 1884		40,206 90
		$170,520 25
A déduire:		
Pertes d'incendie	$43,609 76	
Pertes de rivières	4,893 85	
Pertes maritimes	2,970 62	
Réfaction	17,457 87	
Réassurances	15,200 22	
Primes remboursées	8,932 52	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer, Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt	26,598 04	
		$113,713 48
		$56,806 77
Réservé pour pertes non estimées	$5,107 00	
Intérêt et dividendes déclarés ce jour, et dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets d'actions	22,086 07	
Réservé pour primes non acquises en 1885	29,613 70	
		$56,806 77
La Compagnie possède l'actif suivant		
Billets d'action	$6,380 82	
Prêts sur nantissement et hypothèque	158,101 86	
Billets à ordre	6,044 69	
Propriétés foncières	15,000 00	
Argent comptant et argent en banque	76,437 90	
Primes en voie de collection	40,215 50	
Meubles de bureau divers	4,523 53	
		$306,704 30
PASSIF.		
Capital	$150,000 00	
Réserve pour pertes non estimées	5,107 00	
Intérêt et dividendes	22,086 07	
Réserve pour primes non acquises. Fonds de réserve et surplus	129,511 23	
		$306,704 30

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

R. H. BENNERS, Secrétaire.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

Fait sous serment pardevant moi, ce 20e jour de janvier, 1886.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1886.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande :

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an. VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes.

R. H. BENNERS, Secrétaire.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

Conseil de Direction.

Jacob Alexander,	Léon Bertoli,
H. H. Bierhorst,	Phil. Beck,
Peter Blaise,	P. Egan,
H. Ellerman,	Jno. Fitzpatrick,
C. Taylor Gauche,	Chas. Hémard
A. H. Isaacson,	I. N. Marks,
A. A. Maginnis,	Wash. Marks,
T. Prudhomme,	A. H. Sieward,
Otto Thoman,	Jas. Everett.

22 janv—6 mois

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER.—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur et une résidence 136 rue St. Philippe. S'adresser à L. Lacassagne, 97 rue Decatur. Occupation le 1er octobre. 1août.

DEMANDES.

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

A VENDRE.

A VENDRE.—Une grocerie de 1re classe, pour cause de départ. S'adresser, No 71 Decatur street. 10août—10 12 15

A vendre—Un beau piano Pleyel, un bargain ; $175. P. Werlein, 135 rue du Canal. 1er août—1 m.

QUATORZIEME

Etat de Situation Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Peuple

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie le bilan suivant pour l'année finissant le 31 Déc. 1885 :

PRIMES REÇUES:

Sur risques d'incendie	$167,769 64	
Sur risques de rivière	10,911 57	
Sur risques de mer	4,400 46	
		$183,081 67
Ajoutez les primes non acquises de 1884		32,854 95
		$215,936 62
Moins primes remboursées et réfaction	$42,005 41	
Réassurances	7,956 66	
		49,962 07
Primes nettes		$165,974 55
Pertes, etc., durant la même période—		
Sur incendies	$115,723 01	
Sur les rivières	3,440 65	
Sur les mers	1,299 30	
Taxes	1,978 06	
Bureau des réasseurs	1,829 39	
Dépenses, etc., moins l'intérêt et le sauvetage	9,437 08	
		$133,707 49
		$32,267 06

ACTIF.

Comptant	$9,667 20
Primes en cours de perception	29,812 46
Biens immobiliers	36,782 45
Bons, actions de banques et autres	39,096 26
Meubles de bureau et installation	2,370 25
Billets garantis par nantissements	4,699 68
Billets garantis par hypothèques	15,096 26
Billets à recevoir à courtes échéances	3,905 46
	$141,430 06

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait sous serment, pardevant moi à la Nlle Orléans, le 21 janvier 1886.

J. BENDERNAGEL, Notaire.

Directeurs.

E. Pragst,	A. Wals,
M. Popovich,	F. Autenkolk,
B. Saloy,	M. Vonderbank,
M. Abascal,	H. Schroeder,
D. Hughes,	A. Bartholomew,
A. D. Finley,	A. Haber,
Theo. L. Sugg,	S. M. Miller,
Chas Stiegler,	Geo. Ellis,
C. Trumpy,	O. A. Schneidau
P. Thormaehlen,	Ferd. Goldsmith,
N. Seibel,	A. Xiques,
Peter Blaise,	B. Campiglio,
	Frank Barker

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established in the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

SIGNAUX D'INCENDIE.

Boites.

3 Tchoupitoulas et Valence.
4 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Dauphine et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julia et Levée.
71 Pied de la rue Julia.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5, Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 11 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, François.
252 Poste de la Cie de Pompe H. & L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 1 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pelopas.
615 Casernes des Etats-Unis
716 Reynes et Dauphine.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Rosa Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,100—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Owen Reilly, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
11 août—11 15 20

Succession de James James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,487—Division E—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James James, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN
10 août—10,14,19 Greffier.

Succession de George Hochman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,397—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Stolzenthaler administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
10août—10 14 19 Greffier.

Succession de Joseph N. Coquelet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,554—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Guillaume Dupuy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10août—10,14,19

Succession de Eva Smith, veuve de Joseph Liebert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,457—Division E.—Attendu que Louis Liebert a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eva Schmitt, veuve de Joseph Liebert, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
3 août—3 7 12 Greffier.

Succession de Ann Fagmer Hepe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 9,947—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Irvine, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 août—6,11,15

Succession de Walter L. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,459—Division E—Attendu que Samuel J. Humphreys a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Walter L. Bell décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 août—6,11,15

Successions de Mathilde Jourdan, femme décédée d'Emile Robert, Louise Robert, Rozenette Beauregard et Alcide Beauregard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 18,476—Division D. Attendu qu'Emilie Robert, femme de Jean B. Rodrigues, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions des feus Mathilde Jourdan, femme décédée d'Emile Robert, Louise Robert, Rozenette Beauregard et Alcide Beauregard, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
7 août—7,12,18

T. M. Wescoat vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,225—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de T. M. Wescoat et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. H. Price, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN,
10 août—10,14,19 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Bernard Laporte vs. ses Créanciers—No. 18,285—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Bernard Laporte soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le MERCREDI, 4e jour d'août 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit Bernard Laporte soient suspendues, que Jas. D. Coleman, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 juillet—31en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 28me jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants : Helena A. Dauer vs John H. Weydig—No 17 892—Division C.

Sur motion de Branch K. Miller, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve ; la loi et les témoignages étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 7 juin 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Helena A. Dauer, et contre le défendeur John H. Weydig, son époux décrétant une séparation de propriété entre lesdits plaignante et défendeur, son époux, et une dissolution de la communauté existant entre eux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la plaignante, Helena A. Dauer obtienne un jugement et qu'elle se fasse rendre par John H. Weydig la somme entière de six-cents dollars avec intérêt légal à partir du 15 octobre 1883 jusqu'à parfait paiement, en même temps que les frais du procès, avec le lien, le privilège et le droit d'hypothèque accordés par la loi dans les affaires de ce genre aux femmes mariées.

Jugement rendu et signé le 28 juillet 1886.
F. A. MONROE.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 21me jour de juillet en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

M. A. McDONNEL,
Sous-Greffier.
27 juillet—27 août 15 sept 15

AVIS A QUI DE DROIT.

Nouvelle-Orléans, le 1er août 1886.
Bureau du Percepteur de taxes d'Etat du District inférieur de la paroisse d'Orléans, rue du Canal, 203.

ATTENDU QUE LES TABLEAUX DE taxes de l'année 1886 ont été déposés au bureau de l'Annotateur des hypothèques de la paroisse d'Orléans et qu'une copie m'en a été remise. Donc, à partir de ce jour, JE, CHARLES CAVANAC, percepteur des taxes d'Etat du District inférieur de la paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de l'acte 77 de 1880, donne avis que les taxes de l'année 1886 sont accusées dans ces tableaux en mon bureau et en celui de l'Annotateur des hypothèques de la paroisse d'Orléans ; qu'elles sont maintenant dues et deviendront délinquantes le 31me jour du mois de décembre 1886. Dès le 1er janvier 1887, l'intérêt ci-après indiqué pèsera sur elles : 1 pour cent par mois sur toute propriété immobilière ; 2 pour cent par mois sur tout effet mobilier (sections 40 et 52 de l'acte 96, de l'année 1882), intérêt qui sera maintenu jusqu'à la vente des propriétés, conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis une fois la semaine pendant trois semaines et son affichage à la porte d'entrée de la salle où siégera la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, sont, d'après la loi, tout ce qui est exigé à l'endroit de chaque contribuable et de toute personne intéressée. Les contribuables sont donc invités à immédiatement acquitter leurs taxes pour s'éviter un intérêt et des frais à payer. Afin de faciliter l'expédition des affaires, ils sont requis de se munir de leurs reçus de taxes de l'année 1885.

CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes du District inférieur.
5août—5 s

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leon Lavedan vs Mme Gertrude Schwaner et époux et Mlle Amalia Matilda Schwaner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,307—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 août 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, désignés par les numéros quatre et cinq et mesurant chacun vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles, le dit No quatre étant comme tel désigné lot numéro quatre sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer, le 16 mars 1867, annexé à un acte passé pardevant Joe Cohn, ancien notaire, le 25me jour d'avril 1867 et ledit lot numéro cinq sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9me jour de septembre 1859, déposé pour référence à l'étude de W. H. Peters, ancien notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 juil—28 août 4 11 18 25 28

L'ABEILLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS :

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS :

73 - CHARTRES - 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

T. Gilmore, Exéc. Test. de James McGary vs. Mlle Philomène Guesnon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,419 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, St Charles et Carondelet, désigné par le numéro douze sur un plan dressé par Dunbar, voyer, le 25 avril 1845 et déposé en l'étude de J. R. Marks, ancien notaire en cette ville, le dit lot de terre mesure vingt-six pieds de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent deux pieds six pouces, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de Charles McManus, conformément à un acte passé pardevant Wm J. Castell, notaire en cette ville, le 16 février 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
12 août—12 19 26—sept 2 9 14

George Sick vs. M. et Mme U. Hermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,930—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 14 sept. 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet designé par le No treize, borné par les rues Général Taylor, Laurel, Austerlitz et Live Oak, designé par le numéro un, d'après un plan de 2003 lots de terre, dressé par N. S. Phelps, arpenteur, daté le 15 février 1849, déposé dans le bureau de J. R. Beard, ex-notaire de cette ville, et formant le coin des rues Laurel et Austerlitz ; le dit lot mesure vingt huit pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—Sept 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucas E. Moore et Co vs. Les héritiers de A. W. Bosworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,310—En vertu de deux writs de saisie et vente dates respectivement chacun 22 juillet 1886 et [illegible] août 1886, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, située dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Washington, Magasin et Sixième, et mesurant quatre-vingt sept pieds de face à la rue Washington sur cent quatre-vingt pieds sept pouces et trois lignes du côté de la rue du Camp et sur la ligne du côté opposé elle a une profondeur de cent vingt pieds cinq pouces et une ligne ; puis elle court vers la rue du Camp dix pieds cinq pouces et une ligne, puis elle a une autre profondeur vers la rue Sixième de soixante pieds deux pouces et deux lignes jusqu'à sa ligne du fond, sur laquelle elle a une largeur de soixante-seize pieds cinq pouces, la dite portion de terre étant composée des lots Nos. 4, 5 et 6 et des lots Nos. 7 et 8 qui se trouvent au fond.

2° Deux terrains situés aussi dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Camp, Magasin et Sixième, désignés comme lots Nos 9 et 26, d'après un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, daté le 19 mars 1858, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente pieds un pouce et une ligne de face à la rue du Camp, sur cent soixante pieds un pouce et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient.

Les terrains décrits ci-dessus ont été acquis par feu A. W. Bosworth, par un achat de Nelson Anderson d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, ex notaire en cette ville, le 24 mars 1860 et de Mme S. J. Browne d'après un autre acte passé pardevant le même notaire Barnett, le troisième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-deux.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 août—11, 18, 25—1, 8, 11 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée sur l'Avenue St-Charles.

Muller Bros vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,033—En vertu d'un ordre de vente en date du 2 août 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, [illegible] septembre 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir.

Douze certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les Avenues St Charles et Broadway et les rues Chestnut et Carrollton, désignés comme lots Nos 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 sur un plan dressé par John F. Braun, voyer et architecte, en date du 14 mars 1882, et déposé au bureau de MM Hoey & O'Connor, encanteurs en cette ville, une copie du dit plan est annexée pour référence à un acte de vente de Mme Thérèse Philip à John Muller, pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 26 mai 1882. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit à savoir : Le lot No 14 forme l'encoignure des Avenues Broadway et St. Charles et mesure 30 pieds 2 pouces 3 lignes de face à l'Avenue St. Charles, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 150 pieds 6 pouces 2 lignes et de face à l'Avenue Broadway et 150 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro 15. Les lots 15, 16, 17, 18, 19 et 20 mesurent chacun 30 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à l'Avenue St Charles, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur comme suit.

Le lot numéro 15 a une profondeur de 150 pieds 11 pouces sur la ligne du lot No 14 et 145 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot numéro 16. Le lot numéro 16 a une profondeur de 145 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 15 et 145 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 17. Le lot No 17 a une profondeur de 145 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 16 et 145 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot No 18. Le lot No 18 a une profondeur de 143 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot No 17 et 140 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 19. Le lot No 19 a une profondeur de 140 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 18 et 137 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 20. Le lot No 20 a une profondeur de 137 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 19 et 135 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 21.

Le lot No. 21 forme l'encoignure de l'Avenue St. Charles et de la rue Chestnut, et mesure 30 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à l'avenue St. Charles sur 30 pieds de large dans le fond, et 132 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur et faisant face à la rue Chestnut et 135 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No. 20. Les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Broadway sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds ; et les lots Nos 22 et 23 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos 13 et 22 sont des terrains de côté et touchent dans le fond aux lots faisant face à l'avenue St. Charles.

Les propriétés ci-dessus seront vendues sujettes à un bail expirant le 31 Octobre 1886.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert P. Upton, notaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 août 3, 10, 17, 24, 31—Sept 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue St Louis, entre Chartres et Vieille-Levée.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Chas. Lafitte et al.—No 17,889.

J. A. Dufilho vs ses créanciers.—No 17,343.

Dans l'affaire de la liquidation des affaires de la raison commerciale de Lafitte & Dufilho.—No 18,266.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de saisie et vente dans le procès No 17,889 et de deux ordres de vente dans les procès Nos 17,343 et 18,266 respectivement, tous deux datés du 17 juillet 1886, et tous à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 août 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Chartres, Vieille Levée, et Toulouse, mesurant quarante deux pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de cent vingt pieds ; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par J. A. Dufilho, le 21 décembre 1860 de A. A. E. Quertin, par acte passé pardevant P. C. Cuvellier, notaire, enregistré au bureau du transfert, livre 91, folio 624.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, No 17,889.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 juil—20,27—août 3,10,17,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jules Janvry vs. Patrick Ronan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,180—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 17 août 1886, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par la lettre "R" dans l'îlet borné par les rues Preston, Market, Calhoun et la ligne de la propriété Foucher, maintenant connue comme le Parc ou le Boulevard de l'Exposition, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Preston et [illegible] le dit Boulevard, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, d'après un croquis annexé à l'acte ci-dessous mentionné pardevant W. J. Castell, notaire.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur le dit lot de terre et sur la propriété qui y touche et bâties par le dit Ronan, et toutes les installations et dépendances y appartenant et qui pourraient y appartenir.

Etant la même propriété que Patrick Ronan a acquise de Magdalena Goll, épouse de Peter Nab, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 6 juin 1884, enregistré au bureau des Aliénations, Livre 119, folio 570.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juil—10 24 30—août 6 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION

ETATS-UNIS D'AMERIQUE
DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut :

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par R. B. Pleasants, marshall des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1886, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane, dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No. 11,297, du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, et à étant adressé à la dite cour pour une monition et un avis, conformément à la loi, savoir ; les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane, ou loi No. 96 approuvée le 10 mars 1870.

Que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sachent qu'elles sont citées et prévenues, au nom des Etats Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant la propriété ci-après décrite, par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour en vertu duquel s'est opérée la vente, ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'estimation, l'annonce ou la description, ou dans l'époque fixée pour la vente et la manière de la faire, ou pour tout autre vice quelconque de déduire, dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No. 11,297 du docket de la dite Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, et Harry T. Howard a en été rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats Unis, enregistré au bureau du Contrôleur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1886, dans le livre No. 127, pages 42 et 44.

1. Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, les ustensiles, vacuum pans, réservoirs, cars, chaudières, machines, appareils, aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie attachée à la propriété ainsi que tout droits, toutes voies, tous privilèges et accessoires, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Peters (ci devant Nouvelle Levée), St. Joseph, Commerce et Julia, et désigné et décrit comme suit.

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié, sous voyer de la ville, daté du 25 octobre 1881, annexé, pour que l'on s'y réfère, à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 18 nov 1881, et mesurant vingt trois pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée), vingt trois pieds de largeur à l'arrière, soixante cinq pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue St-Joseph, et cent vingt cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue Julia, le séparant de la propriété de P. Tulane. Un autre terrain mesurant environ vingt trois pieds de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée), sur cent vingt deux pieds neuf pouces et un tiers, sur cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers de profondeur. Deux terrains désignés par les numéros cent six et cent sept sur un plan de dépôt, pour que l'on s'y réfère, au bureau de J. O. Stark, ancien notaire en cette ville, aussi, sur un plan de Pilié & Murray, daté du 3 mars 1869. Le dit terrain cent six mesure dix neuf pieds six pouces deux lignes de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée), dix neuf pieds huit pouces et sept lignes de largeur à l'arrière, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur, et un terrain cent sept mesure dix neuf pieds un pouce et quatre lignes de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée), dix neuf pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur à l'arrière, sur cent treize pieds, cinq pouces de profondeur. Un terrain désigné par le numéro cent cinq sur le plan précédemment cité, dans le bureau de l'ancien notaire Stark, mesurant vingt un pieds quatre pouces et deux lignes de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée), vingt pieds onze pouces et cinq lignes de largeur à l'arrière sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain mesurant vingt pieds plus ou moins faisant face à la rue Peters (ci devant Nouvelle Levée), sur cent douze pieds, un pouce plus ou moins, de profondeur. Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers notaire en cette ville, le 25 octobre 1871, et mesurant dix neuf pieds, deux pouces de façade rue Peters (ci devant Nouvelle Levée), dix neuf pieds six pouces de largeur à l'arrière, cent onze pieds cinq pouces de profondeur sur la limite la plus proche de la rue Julia et cent douze pieds, deux pouces deux lignes de profondeur sur la limite latérale la plus proche de la rue St Joseph. Trois terrains désignés par les numéros quatre, cinq et six sur un plan de C. P. Zimple, daté du 5 février 1835, et mesurant comme suit.

Le terrain numéro quatre, environ vingt-un pieds cinq pouces et demi de façade rue Commerce sur cent quatre pieds de profondeur, et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière le terrain cinq, vingt un pieds cinq pouces et demi de façade rue du Commerce sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière le terrain numéro six vingt un pieds onze pouces de façade rue du Commerce sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, le tout plus ou moins. Aussi, le tout et séparément, la machine, les appareils, installations et dépendances, et tous les articles de propriété personnelle contenus dans la bâtisse en gerant sur les terrains précédemment décrits et qui s'exploite une raffinerie, dont un état détaillé de l'inventaire est annexé pour que l'on s'y réfère à un acte passé devant André Hero Jr. notaire de cette ville, le 30 janvier 1883

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages et privilèges y appartenant situés dans le Premier District de cette ville dans le carré d'îlet précédemment décrit, borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée), St Joseph, Commerce et Julie, désignés par les numéros un, deux, trois et quatre sur un plan de Louis H. Pilié sous-voyer de la ville sous la date du 30 septembre 1880 déposé pour que l'on s'y réfère, au bureau de A. Hero Jr., comme le plan No. 31. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit. Les terrains numéros un et deux mesurent chacun trente deux pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levée) trente deux pieds sept pouces de large dans le fond sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de division du numéro un la plus rapprochée de la rue St Joseph cent onze pieds et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros un et deux, cent dix pieds et six lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot numéro deux la plus rapprochée de la rue Julie, et les lots numéros trois et quatre sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chaque trente deux pieds de face à la rue Commerce, trente deux pieds sept pouces de large dans le fond sur une profondeur de dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro trois la plus rapprochée de la rue Julie, cent onze pieds dix pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros trois et quatre, et cent onze pieds dix pouces et six lignes de profondeur du côté du lot numéro quatre le plus rapproché de la rue St Joseph. Les dits terrains forment un corps de portion de terre avec une façade de soixante cinq pieds cinq pouces et six lignes de façade à la rue Peters ancienneme nt rue Nouvelle Levée, et étant un profondeur jusqu'à la rue Commerce sur laquelle elle a une façade de soixante quatre pieds, et ce sont les mêmes lots désignés par les lettres G, H, I, J, d'après un plan de J. Pilié enregistré au bureau de H. Lavergne, ex-notaire en cette ville.

Tout et particulièrement les droits d'usage et d'occupation jusqu'au troisième jour de septembre A. D. 1907, le dit Crescent City Sugar Refining Company conformément à un bail du fonds de l'éducation Tulane du lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ci-dessus de crit, borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle Levée, St. Joseph, Commerce et Julie, désigné comme lot numéro deux et mesurant (au pied américain) dix-huit pieds dix pouces de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, à peu près vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 4 à pas près cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro un, et à peu près cent vingt-quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro trois, le dit lot étant désigné par les mots : "la propriété de Paul Tulane," sur un plan fait par A. de Armas, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant le soussigné, Andrew Hero, Jr. notaire, le 30 janvier 1883, laquelle dite propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte pardevant Andrew Hero Jr., notaire, en date du 21 mars 1883, au faveur du porteur ou porteurs des billets et coupons spécifiés dans la pétition dans l'affaire ci-dessus.

Témoin, l'Honorable Morrison R. Waite, Juge président de la Cour Suprême des Etats Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19me jour de Juillet, A. D. mil huit cent quatre-vingt-six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la 111me Année.

(Signé) EDWARD C. BILLINGS,
Juge.

Bureau du Greffier : Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de Juillet 1886.

E. R. HUNT,
Greffier.

Par A. J. CARTER, Député Greffier.
24 juil—7,14,21,24 août

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No. 18,403.

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut :

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle Orléans le 13me jour d'avril 1886, le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville, par le ministère de son assistant, dûment autorisé, Alphonse Raboutu Jr., a adjugé au dit Jules Sabrier, le pétitionnaire, dernier et plus offrant, et en vertu du pouvoir dont est revêtu le percepteur de taxes, par acte de la Législature de cet Etat approuvé le 10 juillet 1884 et portant le No 82, la propriété ci-après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition ou annonce soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870, des statuts révisés de la Louisiane.

Donc, maintenant, que toutes personnes ici intéressées sachent qu'elles sont priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la propriété ci-après décrite, s'il y a eu informalité dans la procédure, publication ou description, ou adjudication faite à cette vente ou s'il y a eu la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque ou de la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété ou par suite d'une inexactitude quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. A cette vente de la propriété, ci après décrite, Jules Sabrier en est devenu l'acquéreur au prix de deux cent quatre-vingt piastres et 37 sous.

Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 122, page 888.

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 17 dans le carré d'îlet 316, borné par les rues Hôpital, Rocheblave, Barracks et Tonti. Le dit terrain mesure 72 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur. Il est assessé au nom de Benj. W. Laeck qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1879 qui pesaient dessus.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886.

(Signé) H. RIGHTOR,
Juge.
(Signé) GEO. P. CASELAR,
Sous-Greffier.
24juil—3fen 30j

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Magnifique emplacement à l'encoignure des rues Gasquet et Liberté.

Succession de Jaime Piferrer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 18,090.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur — Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 août 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 10 juillet 1886, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Gasquet, Canal, Liberté et Franklin, lequel lot de terre forme l'encoignure et mesure 53 pieds 3 3/8 pouces plus ou moins de face à la rue Gasquet, sur 68 pieds plus ou moins de profondeur, et faisant face à la rue Liberté.

Ensemble une maison basse en briques de plusieurs chambres occupée comme un magasin d'épiceries, café et poste aux huîtres ; deux autres bâtisses à étage en bois ayant chacune plusieurs chambres, citerne, lieux d'aisance, &c., &c. Loue $47 par mois.

Pour plus de détails se référer au plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant ; balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque portant huit pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1886.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire.

L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente afin de garantir l'adjudication.

14juil—14,24,31—7 14août.

Placements avantageux et de choix de Propriétés situées dans le Premier et Second Districts.

Magnifique magasin en briques à trois étages formant encoignure aux rues Poydras et Tchoupitoulas.

Joli magasin à trois étages formant encoignure aux rues Chartres et Conti

Magasin en briques à trois étages rue Conti No 41.

Magasin en briques à trois étages rue de Chartres No 93.

Les trois magasins ci-dessus décrits sont occupés par J. P. Sarrazin fils & Co., comme fabrique de cigares et manufacture de tabac.

Résidence à étage avec écurie rue Conti No 60.

Magasin en briques à étage et résidence rue Royale No 87, occupée par M. Alcide Mollo.

Agréable et jolie résidence rue Bourgogne No 241, entre St-Philippe et Ursulines.

Succession de Jules P. Sarrazin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,936.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse— SAMEDI 4 septembre 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 30 juillet 1886 les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir :

PREMIER DISTRICT.

1° Un lot de terre d'encoignure situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet formé par les rues Poydras, Tchoupitoulas, Natchez et Levée, lequel lot de terre mesure 20 pieds 7 pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas de 92 pieds 6 pouces et 6 lignes, le tout plus ou moins. Ensemble un magasin en briques à trois étages, loué à M. Wm Dron à raison de $100 par mois mais depuis le magasin a été loué à bail à la même personne à raison de $150 par mois pour 11 mois de plus jusqu'au mois d'octobre 1887.

DEUXIÈME DISTRICT

2° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues Royale, Bourbon, St Louis et Conti mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Royale, 33 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Ensemble une résidence en briques à étage avec un grand magasin au rez de chaussée et sept chambres à l'étage supérieur, une cuisine en briques à deux étages touchant à la maison principale avec quatre chambres, cour pavée en pierres, water works. Cette propriété est louée à bail à M. Alcide Mollo, jusqu'au 30 septembre 1886, à raison de $90 par mois.

3° Un autre lot de terre situé dans le même îlet ci-dessus mentionné, touchant à la profondeur de la propriété ci-dessus décrite, mesurant 21 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Conti, même largeur sur la ligne du fond, 100 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne vers la rue Bourbon et 100 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Royale, ensemble une maison en briques à étages, hangar et écurie en briques et est occupée par la raison J. P. Sarrazin fils & Co comme magasin d'entrepôt et écurie, hydrant, lieux d'aisance etc. Loué à $25 par mois.

4° Un terrain d'encoignure dans l'îlet borné par les rues Chartres, St Louis, Conti et le Passage de la Bourse, formant encoignure des rues Chartres et Conti, lequel lot de terre mesure environ 18 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres, sur environ 80 pieds de profondeur et face à la rue Conti. Ensemble un magnifique magasin en briques à trois étages avec véranda en fer sur les deux façades.

5° Un autre lot de terre situé dans le même îlet adjacent au lot 4, décrit par une allée commune de 6 pieds 1 pouce 6 lignes ouvrant sur la rue Conti lequel lot de terre mesure environ 17 pieds de face à la rue Conti sur 95 pieds de profondeur. Ensemble une belle bâtisse en briques à trois étages avec grand véranda en fer sur la façade.

L'allée est commune aux lots 4, 5 et 6 de cette.

6° Un autre lot de terre dans l'îlet borné par les rues Royale, St. Louis, Chartres et le Passage de la Bourse lequel lot de terre mesure 18 pieds de face à la rue de Chartres, sur 90 pieds de profondeur, borné dans le fond par une allée de 9 pieds 4 pouces 3 lignes de largeur ouvrant sur la rue Conti, à l'usage de la propriété et aux autres. Ensemble un magnifique magasin en briques à trois étages avec un grand véranda en fer.

Les magasins ci-dessus décrits designés par 4, 5 et 6 sont occupés par la raison sociale J. P. Sarrazin Fils & Co comme magasin de tabac et cigares et sont loués à bail jusqu'au 30 septembre 1886, à raison de $140 par mois.

7° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, St Philippe et Ursulines, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une résidence en briques à étage avec véranda en fer sur la façade et contenant au rez de chaussée un corridor, deux salons, et quatre chambres à l'étage supérieur, un cabinet et bains et deux chambres à coucher dans les mansardes. Une autre bâtisse en briques à étage attenante à la maison principale ayant deux salles chambres. Une écurie en briques dans le fond avec deux chambres, deux cabinets et galerie, porte cochère, chambre à bain, water works, lieux d'aisances, citerne, etc., etc. Le gaz introduit partout. Cette propriété est louée à bail à raison de $500 par an jusqu'au 30 septembre 1886.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront en outre du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1886. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs afin de garantir leurs adjudications.

Actes de vente pardevant Wm Robert Ker, notaire, aux frais des acquéreurs.

1er août—1er, 7, 14, 21, 28 sept 4

Actions de Banques et de Compagnies d'assurance.

Succession de Jules P. Sarrazin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 16,936.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur — Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 14 août 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 juillet 1886.

10 actions de la Compagnie d'assurance du Sud de $100 chacune.

5 actions de la Compagnie d'assurance Teutonia de $100 chacune.

4 actions de la Compagnie d'assurance de l'Association de la Nouvelle Orléans de $30 chacune.

10 actions de la Compagnie d'assurance du Peuple de $25 chacune.

48 actions de la Banque du Peuple de $50 chacune.

Conditions—Comptant sur les lieux.
1er août—1,7,14

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle Propriété dans le Sixième District

Comptes ouverts, réclamations, etc.

Dans l'affaire de Chas H. Breen vs ses créanciers. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B. No 18 170.

Vente du Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 28 août 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles en vertu d'un arrêt de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, daté du 21 juillet 1886 je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite

Deux terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Milan, Carondelet, Marengo et Baronne formant l'angle ouest des dites deux rues (Milan et Baronne) et mesurant chacun 30 pieds rue Milan sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Baronne.

Aussi, un lot de comptes ouverts et de réclamations ainsi qu'en fait foi un tableau.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. Ce dernier paiera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dûes et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de l'adjudication pour assurer la vente.

24 juil—24,31—7,14,21,28 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle propriété de la rue du Canal

Succession de Henrietta ou Henry Newson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 17,851.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 11 septembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henri L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District, daté le 6 août 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désigné comme le terrain No 19 du carré No 32 sur un plan de C. A. Hedin, et mesurant 15 pieds 2 pouces de façade rue du Canal, 100 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 7, 116 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Galvez et s'élargissant à l'arrière jusqu'à ce qu'il atteigne une largeur de 55 pieds sur la ligne qui le sépare du terrain No 5 ; avec les améliorations et tout ce qui leur appartient.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Chas. M. Haley, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur paiera, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt sera exigé au moment de la vente.

8août—8 14 21 28 sept 4 11

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et améliorée, innoccupée dans le 7ème District.

Succession de John Railly.
Dossier No 12,066.

— Conditions faciles, à l'Encan. —

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 11 septembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 3 août 1886, dossier No 12,066 pour le compte de la succession de John Railly décédé, il sera vendu à l'enchère publique :

1o Deux terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le 7me district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dublin, Quatrième, Zimple et l'avenue Carrollton, et designés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 dans l'îlet No 134 les lots Nos 6, 7, 8 et 9 mesurent ensemble 120 pieds de face à la rue Dublin sur 120 pieds de profondeur ; le lot No 10 forme l'encoignure des rues Dublin et Quatrième et mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 120 pieds de profondeur. Les lots Nos 11 et 12 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Quatrième sur 150 pieds de profondeur. Le lot No 13 forme le coin de la rue Quatrième et de l'avenue Carrollton, et mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 145 pieds de profondeur. Les lots Nos 14, 15, 16 et 17 mesurent ensemble 120 pieds de face à l'avenue Carrollton sur 145 pieds de profondeur.

2o. Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Clinton, Hillary, Zimple et Troisième, dans l'îlet No 125 et désigné comme lot No 20 et mesure 32 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur et une façade sur la rue Clinton de 120 pieds et formant le coin des rues Zimple et Clinton.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec 2 chambres, hangars, citerne et lieux d'aisance.

3o. Neuf terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même district et îlet que la dernière propriété mentionnée ci-dessus désignés par les Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19. Le lot No 11 mesure 30 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 137 pieds. Le lot No 12 mesure 32 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 120 pieds, les lots Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 mesurent ensemble 210 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No. 12 forme le coin des rues Hillary et Zimple.

Les améliorations consistant en un cottage en bois à un étage avec hangars citerne etc.

4o. Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 7me district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Mary, Jackson, Jeannette et Cinquième, désigné par le No. 1 et mesure 30 pieds de face à la rue Cinquième sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Mary et forme le coin des rues Cinquième et Mary.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec 4 chambres, citerne etc.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins conformément à des plans dressés par Williams et Patton, architectes, lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Conditions : Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 intérêt du jour de la vente hypothèque spéciale et lien du vendeur, et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 payé comptant sur les lieux et les acheteurs paieront en plus de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1886.

Actes de vente pardevant Andrew Hero Jr. notaire pour aux frais des acquéreurs.

Août 8,15,22,29—sept. 5, 11,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terre de valeur.

Succession de John B. Hyams—Dossier No 8506.

A l'encan avec des conditions faciles.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 28 août 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 21 juillet 1886. Dossier No 8506 pour le compte de la succession de John B. Hyams, à l'encan il sera vendu—

Le cinquième (1/5) d'intérêt indivis dans un lot de terre connu comme de la section dix, et les deux tiers (2/3) du bas de la section huit, du township treize, 13, sud du range onze, 11 est [illegible] faisant partie de la paroisse de Jefferson, maintenant la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le tout approuvé par le voyer des Etats Unis, en date du 4 juin 1836, conformément au plan ci-dessus par Edgar Pilié, ingénieur civil en date du — juillet 1886, qui peut être vu à la salle d'encan.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien du vendeur portant 8 pour cent par an de la date de la vente et 10 pour cent comptant sur les lieux pour de la vente et l'acquéreur paiera toutes les taxes de l'Etat et de la ville dûes et exigibles en 1886 en sus du prix de son enchère.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 juin—1 8 15 22 28 août

Deux îlets de terre de valeur vacants dans le deuxième district.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 août 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, il sera vendu à l'enchère publique.

Un îlet de terre vacant situé dans le 2me District de cette ville borné par les rues Salcedo, St. Louis, David et Toulouse, ayant une façade sur la rue St Louis et Toulouse d'environ 320 pieds et sur les rues David et Salcedo d'environ 255 pieds et subdivisé en 29 terrains numérotés de 1 à 29 inclusivement.

Un îlet de terre vacant renfermé dans l'îlet ci-dessus et borné par les rues David, St. Louis, Toulouse et l'avenue Carrollton, ayant une façade sur la rue St Louis d'environ 330 pieds, sur l'avenue Carrollton d'environ 258 pieds sur la rue Toulouse d'environ 335 pieds et sur la rue David d'environ 255 pieds subdivisé en 22 terrains.

Pour les mesures et autres détails voir le plan à l'endroit de la vente.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance à un et deux ans avec 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 payé comptant sur les lieux, l'acquéreur paiera les taxes dues et exigibles en 1886.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire aux frais des acquéreurs.

8 août—8 15 22 26 au 28

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A L'ENCAN.

Meubles de salon, chambres à coucher, salle à manger, ustensiles de cuisine, etc., etc.—

Succession de A. W. Bosworth.

No 15,484—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet.—JEUDI, 12 août 1886, à 11 heures A. M., en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé dans l'affaire ci-dessus le 31 juillet 1886, il sera vendu à l'encan à la résidence No 152 rue Washington, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les meubles de maison qui se trouvent dans la dite résidence, consistant en meubles de salon, de salle à manger, de chambre à coucher, ustensiles de cuisine etc., etc., conformément à un inventaire déposé en cour.

Conditions—Comptant avant livraison.
1er août—1,6,7,8,11 12

VENTES PAR LE CONSTABLE.

James H. Maloney contre Annie E. Carr.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—No 7,771—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans je procéderai à la vente à l'enchère publique en face de mon bureau, No 90, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville MERCREDI le 18 août 1886 à 11 heures a. m.

Tous droits à l'occupation de l'immeuble No 203 rue Camp entre Julie et St. Joseph dans le Premier District de cette ville, pour le terme non-expiré d'un bail de John H. Maloney à Mme Annie E. Carr, à raison de quatre vingt treize piastres et trente trois sous ($93 33), par mois pour le terme de douze (12) mois du premier octobre 1885 au trente octobre 1886 avec toutes les améliorations ci-dessus appartenant à la défenderesse et le dit bail dont Edward Morgan est l'endosseur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
11août—11,17,24.

SIXIÈME DISTRICT.

(Ville de Jefferson.)

Boites.

3 Station des chars, Tchoupitoulas, et Avenue de la Louisiane et rue Toledano.
4 Coin des rues Toledano et Magazin
5 Coin des rues Prytanée et Toledano
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Ly[illegible] et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Levée.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Meubles de Maison, etc

Succession de Wm Cauchenu.

No 18,712—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D

PAR SPEAR & ESCOFFIER - Placide J. Spear Encanteur — Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 21 août 1886, il sera vendu dans l'affaire ci-dessus à 10 heures du matin à l'encan au local No 238 rue Johnson, entre Quartier et Hôpital, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour Division A, mais tenant absent en congé.

Un lot de meubles de maison, etc.
Conditions—Comptant.
4 août—4,8,10,14,17,21

Jolie maison-cottage double en bois.

No 168 rue Johnson, entre les rues Ste Anne et Dumaine.

Succession de Mme Zoé Dusseau, veuve en premières noces de Charles Pol[illegible] et en secondes de Wm F. Chapman.

No 18,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER —Placide J. Spear, Encanteur, Bureau, 46 rue Royale, SAMEDI 21 août 1886 il sera vendu à l'encan à midi à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre les rues Commune et Gravier en vertu d'un arrêt de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 juillet 1886, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes y appartenant, situé dans le deuxième district, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Galvez, Ste Anne et Dumaine désigné par le No 4 sur un plan de L. Bringier voyer, en date du 15 juillet 1850, déposé dans le bureau de L. Feraud, ancien notaire en cette ville. Le terrain mesure au pied français 30 pieds de façade rue Johnson sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une jolie maison cottage en bois à un étage et à deux corps de logis, chacun ayant quatre chambres, aussi une cuisine à un étage, en bois ayant une chambre de chaque côté, citerne, lieux d'aisance etc. La propriété porte le numéro 168 rue Johnson.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 an à un crédit ou en un billet de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, lequel sera garanti par une hypothèque et le lien du vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur fera assurer celle-ci pour la valeur des billets et transférera la police aux autorités. Un dépôt de 10 0/0 sera requis [illegible] pour le recouvrement du droit et assurera en cas de défaut de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1886 au moment de la vente pour la tenure ci-dessus.

L'acte de vente pardevant J. F. Meunier notaire aux frais de l'acquéreur.

15juin—[illegible] août 7, 14, 21

PAR MATHER & HOMES.

Cottage-résidence de valeur dans le Premier District,

No 249 rue Clara.

Succession de Christian Winter.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 18 011.

A L'ENCAN

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI 4 septembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 27 juillet 1886, Dossier No 18 011 pour le compte de la succession de Christian Winter décédé, il sera vendu, à l'enchère publique :

Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Magnolia, Calliope et Euphrosine, désigné par le numéro 11 d'après un plan de L. H. Pilié voyer de la ville, daté le 31 mars 1858, déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire. Le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de 126 pieds 7 pouces et 2 lignes plus ou moins entre lignes parallèles, mesure américaine et conformément à un plan de William & Patton, voyers, en date du mois d'août 1886.

Les améliorations consistent en un cottage à deux corps de logis connu comme le No 249 rue Clara.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un an avec intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, ce crédit devant être représenté par un billet de l'acquéreur garanti par les droits du vendeur et par une hypothèque spéciale par un acte renfermant les clauses usuelles. Un dépôt de 10 0/0 sur le prix de l'adjudication comme garantie. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication toutes les taxes pour l'année courante 1886.

Acte de vente pardevant John Bendernagel notaire aux frais de l'acheteur. 10 0/0 payé comptant sur les lieux pour la vente.

1er août—1, 7, 14, 21, 28, sept 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Joli terrain dans le Troisième District, faisant face à la rue Peters ou Levée.

Succession de Charles Kilshaw.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 17,672.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur, Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 14 août 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 20 juillet 1886. Dossier No 17,672 pour le compte de la succession de Charles Kilshaw, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Levée ou Peters, Poste, [illegible] Daniel [illegible] Lesseps et Dauphine désignés par la lettre A sur un plan annexé à un acte hypothécaire passé pardevant Théo Guyol, notaire, le 20 janvier 1876 et mesurant 65 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Levée ou Peters 63 pieds 11 pouces de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 436 pieds 10 pouces et 4 lignes sur un côté et 472 pieds 7 pouces sur l'autre côté. Et ladite portion de terre est composée de tous les lots originaux Nos. 8, 9, 20, 21 du lot No 53 dans le fond des lots Nos 13, 14, 15 et 16.

Les améliorations consistent en un cottage en bois avant 10 chambres, jardin, etc.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins et conformément à un plan fait par Stewart et Hudson, voyers, en date du [illegible] 1886 qui sera exhibé à l'endroit de la vente.

Conditions—Un tiers ou $2500 comptant et le reste à 1 an et 2 ans de crédit à un taux de 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement, garanti par privilège et lien du vendeur et une hypothèque spéciale avec la clause usuelle de non aliénation et vendu sans estimation, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant en litige en cas de procès ou vente pour en forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de garantie dans l'acte de vente. L'acquéreur assurera les améliorations pour le montant de la portion à crédit et transférera la police au porteur des billets et acquittera en sus du prix de son adjudication le paiement de toutes les taxes d'Etat et de ville de 1886.

Acte de vente pardevant Samuel Levy, notaire aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent sur le prix pour la vente.

13 juil—18 24 31—août 7 14.

FRAPART HOUSE,

MANDEVILLE.

SOURCE FERRUGINEUSE.

Hôtel et Restaurant de premier ordre.

L'établissement s'élève sur les bords du lac dans un endroit très pittoresque. Localité salubre. Bains et agréments de toute sorte, chambres vastes et bien aérées, cottages pour familles. Table de premier ordre et vins de choix.

8 juil—

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père E. P. Wilds, missionaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

"78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.

MESSRS. J. C. AYER & CO :

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables, à tout surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait. Il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse ; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, E. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de resister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six flacons pour $5.

L'Abeille [illegible]
JEUDI [illegible]
COMPA[illegible]
COMPAG[illegible]
CHEMI[illegible]
Chemin de [illegible]
LOUISVILL[illegible]
TEXA[illegible]
FEU[illegible]
No 43
L'Ami [illegible]